

OBJET DE L'APPEL À PROJETS

L'Unité Mixte de Service PatriNat (AFB-CNRS-MNHN) poursuit son appel à projets pour **l'amélioration des connaissances naturalistes** dans le cadre de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) et du Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP). Dans un cadre de partage et de diffusion des connaissances, il vise à combler des lacunes en termes de taxons, d'écosystèmes, de période et/ou de géographie.

Cet appel à projets s'adresse en priorité aux associations naturalistes et sociétés savantes impliquées dans la connaissance et/ou la conservation de la biodiversité, par une action s'inscrivant dans des projets de portée nationale (Outre-Mer compris). Les autres structures comme les autoentrepreneurs, établissements publics, conservatoires botaniques nationaux, bureaux d'études, et gestionnaires d'espaces naturels pourront aussi être éligibles. Les projets portés par des associations naturalistes et sociétés savantes constitueront au moins les deux tiers des projets sélectionnés.

PORTÉE DU PROJET

Pour être éligible, le projet devra porter sur au moins une des thématiques suivantes :

- **L'acquisition de connaissances naturalistes** concernant :

- la mobilisation/numérisation de connaissances permettant **d'améliorer la complétude de répartition temporelle et spatiale** des espèces (zones méconnues pour un ou plusieurs taxons, données « anciennes »...),

- des missions spécifiques de terrain pour **compléter de grandes lacunes de connaissance** ou des **prospections ciblées d'espèces** (taxons non observés depuis longtemps ou taxons présumés disparus) permettant de préciser et d'actualiser la connaissance de répartition nationale,

- **la taxonomie** (publication de nouveaux taxons, résolution d'incertitudes taxonomiques, par exemple aux moyens d'analyses génétiques) et la **syntaxonomie**,

- **l'alimentation de bases de connaissances** intégrant des traits de vie ou des référentiels (répartition, critères de détermination),

- **des travaux d'inventaires/cartographie d'habitats** et de relevés de communautés végétales sur des zones ou des types de milieux peu étudiés,

- et/ou des tests de **nouvelles techniques** (méthode, protocole standardisé, sciences participatives) d'inventaire ou de suivi de la biodiversité.

- **La diffusion des connaissances naturalistes** telle qu'un séminaire de restitution d'un inventaire/atlas, l'animation d'un inventaire ou d'un suivi naturaliste, la publication de résultats ; la standardisation, validation, mise en ligne d'une base de données partagée, et/ou l'élaboration de clé de détermination nationale.

- **L'acquisition et le partage d'illustrations de la biodiversité** (photos d'espèces et d'habitat non encore illustrées sur l'INPN ou, y compris, des photos de stades de développement non documentés).

Les résultats (« livrables ») des projets se résument en trois catégories :

- Des données et bases de données dans un format standardisé.
- Des publications (académiques, rapport ou autre) en ligne ou sous format papier.
- Des photos d'espèces, d'habitats/végétations.

CONDITIONS REQUISES POUR LE PROJET

Le projet devra respecter l'ensemble des conditions suivantes :

- Le projet doit combler une ou des **lacunes de connaissances à l'échelle nationale**. Ceci recouvre des projets travaillant sur l'ensemble de la France métropolitaine, sur plusieurs régions (notamment à une échelle biogéographique), des travaux plus localisés mais travaillant sur des espèces ou végétations endémiques ou sur une zone méconnue à l'échelle du territoire national.
- Le projet doit concerner une action spécifique (l'activité courante de la structure ne peut pas être considérée comme un projet).
- Le travail sur des déterminations doit être le plus précis possible (espèce ou sous-espèce ; les projets concernant des groupes morphologiques ne sont pas éligibles).
- L'action doit pouvoir être réalisée en 2019.
- Le porteur doit apporter un co-financement, exprimé en nombre de jours bénévoles (pour les structures associatives) ou financés par ailleurs.
- Le porteur ne doit pas avoir été lauréat en 2018 de cet appel à projet, dans le but de diversifier l'appui aux structures naturalistes.
- Le porteur ne peut déposer qu'un seul projet.

CLAUSES ASSOCIEES

- Une diffusion « Opendata » de l'ensemble des résultats du projet. Selon le type d'étude :
 - le partage des données sources précises (géographie, méthodes) dans le cadre du SINP et du GBIF (et respect obligatoire des standards associés aux données et métadonnées),
 - le partage des autres ressources acquises ou créées pour le projet (base de connaissance, photos, etc.) dans le cadre de l'INPN (avec les conditions de licences associées) et/ou

- la publication des résultats sous forme de rapport ou article (diffusables sans restriction).
- En cas de travaux taxonomiques, le matériel type devra être déposé au MNHN (holotype et une partie des paratypes).
- Une citation standardisée de l'appui apporté par l'UMS PatriNat (AFB – CNRS – MNHN) devra figurer dans les différents travaux (publication) issus ou soutenu par cet appel à projet.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Les projets seront évalués et classés par un jury en fonction de quatre critères examinés au regard des livrables prévus dans le projet

- La portée nationale de la contribution.
- Le fait de combler une lacune de connaissance (spatiale, temporelle, taxonomique...).
- La qualité scientifique du projet (approches et méthodes proposées, etc.).
- Le rapport coût / connaissance.

Les projets pré-sélectionnés concernant une seule région feront l'objet d'un avis d'opportunité supplémentaire par consultation des instances régionales du SINP.

BUDGET PRÉVISIONNEL

Le budget total pour cet appel à projets est de 100 000 euros pour 2019. Les projets sélectionnés seront dotés d'un budget compris entre 500 et 5 000 euros HT.

PROCÉDURE

Date de lancement de l'appel : **11 décembre 2018**

Date de clôture de l'appel : **18 janvier 2019**

Comité de sélection : **entre le 19 et le 23 février 2019**

Notification des projets retenus : **début mars 2019**

Le formulaire ci-après devra être complété par le porteur de projet. Il permettra de préciser la demande budgétaire et de vérifier que la proposition remplit les critères d'éligibilité. Les propositions devront être envoyées par mail à aap-inpn@mnhn.fr avec la mention : « Appel à projets INPN 2019 ».

FORMULAIRE À COMPLÉTER
(2 pages maximum)

Prénom, nom, structure et coordonnées du porteur de projet
Titre du projet
Résumé du projet (300 mots maximum)
Les résultats qui seront transmis dans le cadre du projet concernant : <input type="checkbox"/> Une publication de connaissances naturalistes (article, rapport, fiche espèces) <input type="checkbox"/> Un fichier de données standardisé <input type="checkbox"/> L'iconographie/illustration de la biodiversité avec licence
Décrire précisément ces résultats (200 mots max par item)

En quoi votre projet a-t-il un intérêt (une portée) national ?

Demande budgétaire (description)

Demande budgétaire

Montant HT demandé :

Autofinancement, cofinancement (dont bénévolat)

Nombre de jours :

Autre co-financement (fonctionnement, matériel) :

Partenaires envisagés (précisez les personnes ou organismes avec lesquels le projet sera réalisé, ainsi que la plateforme de versement des données dans le SINP)

Éléments complémentaires éventuels (précision sur le calendrier du projet, etc.)

DESCRIPTION « LIBRE » DU PROJET
(2 pages maximum, illustrations comprises)



Contribution à la connaissance naturaliste Appel à projets INPN 2019

